CONSEIL SCIENTIFIQUE ET CSI DU CNRS

ÉLISONS DES CHERCHEURS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DES INGÉNIEURS ET TECHNICIENS COMBATIFS

Tous les personnels CNRS et les membres d'une unité CNRS appartenant à une université ou à un autre EPST sont appelés à élire leurs représentants au Conseil scientifique du CNRS et dans les conseils scientifiques d'institut durant le mois de juin : clôture du vote le 8 juillet.

Arlette Lemaire. Secrétaire générale du SNASUB-FSU.
Patrick Monfort. Secrétaire général du SNCS-FSU.
Stéphane Tassel. Secrétaire général du SNESUP-FSU.

L'enjeu des prochaines élections du Conseil scientifique (CS) du CNRS et des conseils scientifiques d'institut (CSI) qui se dérouleront en juin est crucial pour l'avenir de l'organisme. Il s'agit de faire en sorte que les experts qui conseilleront la politique scientifique du CNRS et de ses instituts soient des représentants combatifs dans la défense de la recherche publique.

Des élus sortants SNCS et SNESUP pugnaces

Leur rôle a été fondamental dans la bataille menée contre la volonté du gouvernement de démanteler les organismes de recherche et en particulier le CNRS. Dès l'annonce du projet de loi LRU en juillet 2007, les élus SNCS et SNESUP ont condamné une politique qui met en concurrence universités, équipes de recherche et personnels, et en péril la collégialité et la démocratie, et qui entrave les libertés scientifiques et pédagogiques. Cette politique retire leurs missions d'évaluation, de programmation et de financement aux organismes de recherche.

Les élus SNCS et SNESUP s'opposent à la transformation du CNRS en agence de moyens. Ils ont contribué à impulser de nombreuses prises de position des membres des conseils scientifiques et à mobiliser largement la communauté scientifique contre le contrat d'objectifs du CNRS et contre les suppressions d'emplois. En 2009, cette mobilisation a notamment permis la restitution des postes de chargés de recherche bloqués par la mise en place des chaires dites « Universités-organismes ». Contre les tentatives gouvernementales de dépeçage du CNRS, le combat mené par nos élus a en outre permis le maintien des nouveaux « Instituts » du CNRS au sein d'un organisme unique.

Mode électoral : le ministère impose ses vues

Le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur est conscient de l'influence des élus syndicaux dans les instances scientifiques. Depuis une dizaine d'années, il a imposé plusieurs réformes du mode électoral pour réduire leur place.

Contre l'avis unanime des syndicats, la représentation proportionnelle à scrutin de liste, porteuse du pluralisme des idées, a été supprimée. Elle a été remplacée par le scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, fondé sur l'individualisme des candidatures. Mais rien n'y a fait : la majorité des élus du CS et des CSI de la mandature sortante ont été présentés sous des professions de foi syndicales.

Des candidatures SNESUP et SNCS pour les collèges A et B

Fin 2009, le ministère renforce la ligne de pente enclenchée, et impose le scrutin majoritaire plurinominal à un tour qui conduit à l'élection des candidats obtenant le plus de voix, sans nécessiter de majorité absolue. Ce tour unique

Un seul tour pour élire les candidats SNCS, SNESUP et SNASUB

est crucial pour que les syndicats de la FSU (SNCS, SNESUP) obtiennent le plus d'élus possible. Pour cela, les syndiqués ne doivent pas disperser leurs voix : voter et faire voter seulement pour les candidats présentés par le SNCS et le SNESUP, il n'y aura qu'un tour !

Des listes SNCS-SNASUB dans les collèges C

Pour la première fois, le SNCS présente avec le SNASUB, syndicat FSU des personnels BIATOS des universités, des listes dans les collèges C des conseils scientifiques du CNRS et des instituts. Le collège C regroupe tous les ITA du CNRS, et ceux des organismes de recherche et les BIATOS affectés dans les unités CNRS.

L'élection du collège C a lieu à la représentation proportionnelle à scrutin de liste. La démarche commune au SNASUB et au SNCS est importante pour renforcer la FSU chez les personnels BIATOS et ITA, à l'instar du reste de la fonction publique.

Voter et faire voter pour les candidats SNCS et SNESUP ou les listes SNCS-SNASUB au Conseil scientifique et aux conseils scientifiques d'institut du CNRS, c'est la garantie d'avoir des élus combatifs capables de résister, de rassembler et de proposer pour défendre la recherche publique, l'enseignement supérieur et leurs personnels. ■

Arlette Lemaire, Patrick Monfort, Stéphane Tassel